



ACTUALITÉS

Evènement

10^{ème} Stakeholders' Day - Rappel

La 10^{ème} conférence annuelle des parties prenantes se déroulera le **27 mai 2015** à Helsinki.

La conférence pourra également être suivie en direct sur le web. La participation à l'évènement est gratuite. L'enregistrement est possible jusqu'au 1^{er} mai.

[S'enregistrer](#)

[Page de l'évènement](#)



Analyse RMO

Le PACT (Public Activities Coordination Tool) a été mis à jour : les conclusions de l'analyse RMO (Risk Management Option) portant sur l'[hydroxyde de potassium](#) (N° CE 215-181-3) et l'[hydroxyde de sodium](#) (N° CE 215-185-5) utilisés comme produits nettoyants pour les canalisations ont été publiées.

Plus d'informations sur les [analyses RMO](#)
Page web de l'ECHA sur le [PACT](#).

Utilisateurs en aval

Les utilisateurs de produits chimiques ne savent pas toujours quand ils sont "utilisateurs en aval" au titre de REACH et CLP. **L'ECHA a lancé une vidéo** (en anglais) « Who is a downstream user under REACH and CLP? » décrivant de manière simple les différents types d'utilisateurs en aval et leurs rôles. Vous êtes également invités à donner votre avis via un lien disponible à la fin de la vidéo.

Lien vers la page web de l'ECHA : [Rôles et obligations des utilisateurs en aval](#).

**CLP 2015:
À VOUS D'AGIR!**



6^{ème} Adaptation au Progrès Technique (ATP)

Règlement rectificatif

[Le règlement \(CE\) N° 491/2015](#) du 23/03/15, est paru le 24 mars 2015 au JOUE et vient **modifier la 6^{ème} ATP** du CLP (règlement N° 605/2014) et en particulier la date de mise en application des nouvelles classifications et étiquetage harmonisés listés à l'Annexe III de cette 6^{ème} ATP. **La date limite était initialement le 1er avril 2015, elle est reportée au 1er janvier 2016** du fait d'un retard dans le processus d'adoption de cette 6^{ème} ATP et du délai imparti plus court (10 mois), qu'habituellement, pour appliquer ces nouvelles classifications et étiquetages harmonisés.

Classification et étiquetage harmonisés

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au **26/05/15**, elle concerne **la substance herbicide cléthodime (ISO)** (n° CAS: 99129-21-2). Cette substance ne possède pas encore de classification harmonisée.

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)